

Avis voté en plénière du 26 novembre 2014

La mixité des métiers

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Le constat de l'absence de mixité des métiers est sans appel : actuellement, seuls 12 % des métiers sont réellement mixtes. Selon notre organisation, l'absence de mixité des métiers tient à des causes distinctes suivant que l'on se place du côté des femmes et des hommes. Alors que les femmes sont confrontées à des difficultés d'accès à certains métiers pour des raisons tenant à la fois aux conditions de travail et à des représentations culturelles liées au genre, les hommes s'orientent peu vers les métiers où les femmes sont prédominantes notamment en raison de salaires peu attractifs.

Nous partageons de nombreuses propositions contenues dans cet avis.

D'emblée, l'avis a le mérite de s'attaquer aux racines de l'absence de mixité, en combattant les stéréotypes et en assurant la promotion de la mixité depuis l'école primaire jusqu'à la vie professionnelle en prévoyant, notamment de former à ces questions tout à la fois les enseignants, leurs élèves, les conseillers d'orientation, mais également les personnes chargées de l'insertion professionnelle.

De même, la création d'une « bourse des stages », alimentée par les branches et les entreprises, dans les collèges constitue également un point positif, afin que le stage de 3^{ème} soit choisi en fonction de l'intérêt professionnel des élèves et non plus seulement du réseau de connaissances familiales.

Enfin, en matière de négociation collective, la mise en place d'une offre de formation des négociateurs de branche et d'entreprise en matière d'égalité professionnelle et de mixité est satisfaisante car elle constitue un préalable pour agir sur la mixité. Reste à espérer que les négociateurs auront, en pratique, de réels moyens pour bénéficier de telles formations.

Mais pour Force ouvrière, la mixité des métiers ne doit pas être envisagée comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen au service de la progression de l'égalité entre hommes et femmes et comme un vecteur de revalorisation des métiers à leur juste valeur, par une prise en compte de l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice des emplois.

Plus généralement, le thème de la mixité prendra, à notre sens, tout son intérêt, s'il parvient à constituer un tremplin pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés et permettre une meilleure conciliation des temps personnel et professionnel. Le groupe FO considère que le présent avis ne va pas assez loin dans ces deux domaines, en se limitant à l'incitation et au volontariat, notamment dans le cadre des négociations des accords d'entreprises

Il aurait été bénéfique que soient formulées des propositions plus fortes, visant à impulser de réelles améliorations des conditions de travail dans les entreprises tant sur le plan physique (adaptation des

postes de travail aux salariés en fonction de leurs corpulence physique...), que psychologique (solutions concrètes pour que les salariés soient davantage maîtres de leur rythme de travail...).

Par ailleurs, certaines propositions de l'avis appellent des réserves de notre part. Pour Force Ouvrière, le droit d'expression des salariés doit relever du rôle des institutions représentatives du personnel.

Force Ouvrière a également toujours été réservé quant au recours à des quotas.

En dépit de ces quelques regrets, le groupe FO est convaincu que les propositions de cet avis, si elles sont mises en œuvre, permettront des avancées concrètes et notables en faveur d'une plus grande mixité des emplois.

Pour toutes ces raisons ainsi que face au travail considérable réalisé par le rapporteur, le groupe Force Ouvrière s'est prononcé en faveur de l'avis.